

CH/2e pilier: la réforme structurelle de la LPP est sous toit

Berne (awp/ats) - La surveillance du 2e pilier devrait être renforcée. Le Conseil national a mis lundi sous toit la réforme structurelle de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Pour le gouvernement, ce projet doit restaurer la confiance du peuple dans les caisses de pension.

La Chambre du peuple a accepté tacitement la proposition de compromis du Conseil des Etats pour ce qui est de l'indépendance de l'autorité de surveillance. Cette instance aura la forme d'un établissement de droit public doté de personnalité juridique. Elle ne sera soumise à aucune directive dans l'exercice de ses fonctions de surveillante.

La réforme est censée améliorer et renforcer le fonctionnement du 2e pilier. Elle clarifie les rôles dans le domaine de la surveillance et encourage une meilleure gouvernance, après les irrégularités survenues lors de la fusion entre la banque Swissfirst et la Bank am Bellevue en 2005 et les remous financiers récents.

Au centre de ce projet, l'instauration d'une surveillance directe et accrue des caisses de pension à l'échelon des cantons ou des régions. Aujourd'hui, le contrôle est entre les mains de la Confédération, mais la double casquette que porte l'Office fédéral des assurances sociales en matière de surveillance pose problème.

La haute surveillance sera assurée par une commission fédérale, chapeautant le tout. Cet organe indépendant comptera sept à neuf experts, dont deux représentants des partenaires sociaux. La loi règle les activités de placement et pose des exigences en matière d'intégrité des responsables d'institution de prévoyance.

Diverses corrections sont prévues pour éviter les conflits d'intérêts et autres problèmes relevant des affaires personnelles des gestionnaires, tels qu'ils sont notamment apparus dans l'affaire Swissfirst.

ats/rp

(AWP/15 mars 2010 17h31)